



FORMATION	DATES	FICHE
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité "Éducateur Sportif" Mention « Activités Aquatiques et de la Natation »	Du 04 septembre 2017 au 15 juin 2018	1
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport "Activités Équestres"	Du 04 septembre 2017 au 29 juin 2018	2
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité "Éducateur Sportif" Mention « Activités de la Forme »	Du 02 octobre 2017 au 11 juillet 2018	3
Prévention et Secours Civiques - Niveau 1 "PSC1"	Jeudi 27 avril 2017 Mardi 16 mai 2017 Jeudi 22 juin 2017 Mercredi 05 juillet 2017	4
Validation des Acquis de l'Expérience "VAE"	À définir avec l'accompagnateur	5
Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur "CAEPMNS"	DDCSPP de la Marne : 25 au 27 octobre 2017 DDCSPP de l'Aube : 29 au 31 mai 2017	6
FORMATIONS EN COURS ET EN POURSUITE SUR 2017-2018		
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport "Activités Physiques pour Tous" et "Loisirs Tous Publics"	Du 02 janvier 2017 au 18 juin 2018	
Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité animation socio-éducative ou culturelle Mention "Développement de projets, territoires et réseaux"	Du 23 janvier 2017 au 14 décembre 2018	
Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité "Perfectionnement sportif" Mention Motocyclisme	Du 24 octobre 2016 au 22 décembre 2017	
Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité "Perfectionnement Sportif" Mention Tennis	Du 14 novembre 2016 au 20 mars 2018	
Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité "Performances Sportives" Mention Tennis	Du 08 septembre 2016 au 30 mars 2018	

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité « Éducateur sportif »

Mention « Activités Aquatiques et de la Natation »



PRESENTATION

Le titulaire du BP JEPS spécialité « Éducateur Sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation » confère à son titulaire les compétences relatives à :

- › La conception d'un projet pédagogique.
- › La conduite des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs, de forme et de bien-être et d'enseignement des nages codifiées.
- › La participation au fonctionnement de la structure organisatrice des activités.
- › L'organisation de la sécurité des activités aquatiques, d'un lieu de pratique et des pratiquants dont il a la charge.
- › La gestion d'un poste de secours.
- › La gestion de la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène, de l'air et de l'eau.

Ce diplôme confère à son titulaire le titre de **Maître-Nageur Sauveteur (MNS)**.

OU EXERCER ?

- › Dans les associations sportives affiliées à la Fédération Française de Natation ou à d'autres fédérations.
- › Dans les structures privées (centre aquatique, centre de remise en forme, activité libérale, ...)
- › Dans les collectivités territoriales.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- › Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation.
- › Être titulaire du PSE 1 (Premiers Secours en Équipe niveau 1) ou AFCPSAM (Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel).
- › Être titulaire du diplôme BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique) à jour de sa vérification de maintien des acquis.
- › Produire un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation, ainsi qu'à l'accomplissement des tests d'entrée en formation, daté de moins de trois mois.

CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

➤ Exigences préalables à l'entrée en formation

- › Épreuve chronométrée de natation sportive : parcours de 800 mètres effectué en nage libre en moins de 15 mn.

➤ Épreuves de sélection

- › **Épreuve écrite** : un résumé de texte et une réflexion simple prenant appui sur ce texte.
- › **Épreuve orale** : entretien de motivation avec un jury à l'appui d'un dossier (portant sur le projet professionnel du candidat).
- › **Epreuve technique** : réaliser une démonstration d'un 100m 4 nages.

CONTENU DE LA FORMATION

4 Unités Capitalisables :

UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- › Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- › Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- › Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- › Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation

UC 3 – Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

- › Concevoir, conduire et évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation

UC 4 – Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

- › Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités aquatiques et de la natation
- › Maîtriser et faire appliquer des activités aquatiques et de la natation
- › Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation

CALENDRIER DE LA FORMATION

Dépôt dossier inscription avant le	Épreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif maximum	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
2 mai 2017	1 et 2 juin 2017	29 et 30 juin 2017	04 septembre 2017	15 juin 2018	20	685 H	600 H	1 285 H

COUT DE LA FORMATION

Pour l'ensemble des stagiaires	
Frais d'inscription et de sélection : 30,00 €	Frais de positionnement : 70,00 €
100,00 € de frais techniques comprenant la participation aux frais de certification, l'utilisation des infrastructures, la contribution au matériel pédagogique, l'accès au Centre de Documentation Multimédia. Ces 100 € sont exonérés dans le cas d'une prise en charge financière inférieure à 75% des coûts pédagogiques de formation.	
Selon votre situation	
<u>Frais en parcours complet</u>	
<u>Salariés</u> : 6 987,00 €	10,20 € / heure en centre de formation
<u>Autres</u> : 5 635,00 €	7 € / heure en centre de formation et 1,40 € / heure en entreprise
<u>Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre</u> : 50 € par épreuve certificative à repasser.	

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle.

☞ voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

RESPONSABLE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Cyril RIPERT (cyril.ripert@creps-reims.sports.gouv.fr) et Stéphane TICHON (stephtichon@hotmail.fr)

SECRETARIAT DES FORMATIONS

Christine DADI : ☎ 03.26.86.70.12 ☒ christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr
Emmanuelle BOUGY : ☎ 03.26.86.70.13 ☒ emmanuelle.bougy@creps-reims.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier est à retirer au CREPS de REIMS (secrétariat des formations)
ou à télécharger sur le site internet du CREPS : www.creps-reims.fr

Le dossier d'inscription sera adressé, accompagné de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) au :

**CREPS de Reims
Route de Bezannes
BP 107
51054 REIMS**

Tél : 03.26.86.70.10 (Accueil)

L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.
En cas de difficultés, contactez le secrétariat des formations au 03.26.86.70.12/13.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité « Activités équestres »

Mention « Équitation »

(12^{ème} promotion)



PRESENTATION

Cette formation vise à obtenir le diplôme d'Etat du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Activités équestres » (BP JEPS AE), mention équitation.

Elle permet l'acquisition de compétences professionnelles dans les domaines suivants :

- › Encadrer les activités auprès des publics en toute sécurité.
- › Développer les techniques et les connaissances spécifiques en vue d'optimiser ses apprentissages et de valoriser la cavalerie de club, de compétition, de loisir et de propriétaires.
- › Participer au fonctionnement, à l'organisation et à la gestion des activités équestres tout en proposant des projets de développement adaptés aux structures d'accueil.

Elle prépare au métier d'enseignant d'équitation.

OU EXERCER ?

- › Dans des structures équestres associatives
- › Dans des structures équestres de type entreprise privée
- › En nom propre après création de son entreprise
- › Dans des structures déclarées ou auprès de particuliers ayant le statut de travailleur indépendant

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- › Etre âgé de 18 ans minimum au jour de l'entrée en formation.
- › **Etre autonome pour les déplacements sur les différents sites de la formation.**
- › Etre titulaire de l'AFPS ou du PSC1 (*plusieurs sessions de formation proposées par le CREPS de Reims*).
- › Avoir élaboré un projet professionnel qui tiendra compte des exigences spécifiques du métier (qualité relationnelle et de management, démarche pédagogique)
- › Avoir les connaissances théoriques et pratiques du galop 7 et notamment pour les disciplines principales : Dressage, Concours de Saut d'Obstacles, Concours Complet d'Equitation (DR/CSO/CCE).
- › Etre en possession du matériel de base : bottes, éperons, cravaches, casque, gilet de dos, gants.
- › Etre en possession d'une messagerie personnelle.

CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION POUR LA MENTION EQUITATION

Lieu des épreuves de sélection : Centre Equestre Militaire de MOURMELON

Nature et modalités de Vérification des Exigences Préalables (VEP) :

- › Epreuve technique en Ecole Des Aides
- › Epreuve technique d'obstacles
- › Epreuve technique de travail non monté

Tests de sélection : test équestre - épreuve écrite de culture générale - entretien individuel avec le jury (*motivation, projet professionnel, connaissance du diplôme et de la filière, financement individuel de la formation*).

MODALITES D'EVALUATION ET CERTIFICATION

Le BP JEPS AE est obtenu par la capitalisation des 10 unités :

- › 4 unités capitalisables (UC) transversales quelle que soit la spécialité ou la mention (UC 1/2/3/4)
- › 3 UC spécifiques à la spécialité (UC 5/6/7)
- › 2 UC adaptées à la mention (UC 8 et UC 9)
- › 1 UC d'adaptation au secteur professionnel

Le diplôme est délivré à partir de l'obtention des dix UC.

CONTENU DE LA FORMATION

10 Unités Capitalisables :

Les 4 UC transversales :

- › **UC 1** : Etre capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- › **UC 2** : Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- › **UC 3** : Etre capable de préparer un projet ainsi que son évolution
- › **UC 4** : Etre capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité

Les 3 UC de la spécialité équestre (identiques pour toutes les mentions) :

- › **UC 5** : Etre capable de préparer une action d'animation équestre
- › **UC 6** : Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre
- › **UC 7** : Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres

Les 2 UC de la mention :

- › **UC 8** : Etre capable de conduire une action éducative dans la discipline de la mention Equitation
- › **UC 9** : Etre capable de maîtriser les techniques liées aux activités équestres de la mention Equitation

L'UC d'adaptation :

- › **UC 10** : est une unité capitalisable (UCA) qui vise une adaptation de la formation au secteur professionnel (technique, fonction, milieu, contexte) et à l'emploi (ainsi qu'il est précisé dans la fiche descriptive des activités ; FDA).

Pour le BP JEPS AE, il s'agit d'une initiation à la maréchalerie et à la physiologie des membres du cheval.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Dépôt dossier inscription avant le	VEP	Épreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif maximum	Durée en centre	Durée en structure	Durée totale
19 mai 2017	19 et 20 juin 2017	22 juin 2017	Juillet 2017	04 septembre 2017	29 juin 2018	20	750 H	720 H	1 470 H

COUT DE LA FORMATION

Pour l'ensemble des stagiaires

Frais d'inscription et de sélection : **30,00 €**

Frais de positionnement : **70,00 €**

100,00 € de frais techniques comprenant la participation aux frais de certification, l'utilisation des infrastructures, la contribution au matériel pédagogique, l'accès au Centre de Documentation Multimédia.

Ces 100 € sont exonérés dans le cas d'une prise en charge financière inférieure à 75% des coûts pédagogiques de formation.

Selon votre situation

Frais en parcours complet

Salariés : 8 508,00 €

10,00 € / heure en centre de formation et 1,40 € / heure en entreprise

Autres :

9,50 € / heure en centre de formation et 1,40 € / heure en entreprise

Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre : 50 € par épreuve certificative à repasser.

Possibilité d'hébergement (**sous réserve de disponibilité**) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle.

☞ **voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.**

RESPONSABLE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Arnaud LESEIN, professeur de sport et BEES deuxième degré d'équitation
arnaud.lesein@creps-reims.sports.gouv.fr

SECRETARIAT DES FORMATIONS

Christine DADI : ☎ 03.26.86.70.12

✉ christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr

Emmanuelle BOUGY : ☎ 03.26.86.70.13

✉ emmanuelle.bougy@creps-reims.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier est à retirer au CREPS de REIMS (**secrétariat des formations**)
ou à télécharger sur le site internet du CREPS : www.creps-reims.fr

Le dossier d'inscription sera adressé, accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions** (le cachet de la poste faisant foi) au :

**CREPS de Reims
Route de Bezannes
BP 107
51054 REIMS**

Tél : 03.26.86.70.10 (Accueil)

L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.
En cas de difficultés, contactez le secrétariat des formations au 03.26.86.70.12/13.

BP JEPS A.F.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité « Educateur Sportif »

Mention « Activités de la Forme »

Option « Cours collectifs »

Option « Haltérophilie, musculation »



PRESENTATION

Cette formation vise à obtenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport « Activités de la Forme ».

Elle permet l'acquisition de compétences professionnelles dans les domaines suivants :

- ◆ Préparer et concevoir des séances d'initiation, de découverte, d'animation et d'entraînement des activités de la forme.
- ◆ Concevoir et mener des projets d'animation pour développer son activité sportive.
- ◆ L'accueil et la prise en charge du pratiquant. (le coaching)

Au sein de centres de mise en forme, de structures de loisirs ou de collectivités locales.

Elle prépare au métier d'éducateur sportif des "Activités de la Forme" qui est un véritable spécialiste dans le secteur de la mise en forme, de la préparation, de l'entretien physique. Son rôle vise le maintien de la santé, du bien-être et/ou de la performance des pratiquants avec le support **des activités en cours collectif** (renforcement musculaire, étirements..) et des **activités sur plateau musculation et cardio-training**, avec divers publics.

OÙ EXERCER ?

Dans les structures commerciales

Dans les structures associatives.

Autres structures employeurs :

- ◆ Les collectivités territoriales, les comités d'entreprise, les structures de vacances organisées sont des employeurs potentiels.

Le titulaire du BP JEPS AF peut exercer contre rémunération en qualité de salarié ou en profession libérale dans les établissements privés ou publics d'activités physiques et sportives, dans les champs professionnels couverts par la ou les options obtenues. (option : cours collectifs / option : haltérophilie, musculation)

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- ◆ Présenter un certificat médical de non contre indication de la pratique des « activités de la forme » datant de moins d'un an (*fourni dans le dossier d'inscription*)
- ◆ Etre titulaire de l'AFPS ou du PSC1 (*plusieurs sessions de formation proposées par le CREPS de Reims*) ou PSE 1 ou PSE 2 ou AFGSU ou SST *en cours de validité.*

CONTENU DES ÉPREUVES DE SÉLECTION / EXIGENCES PRÉALABLES

Test préalable : le **lundi 28 août 2017** : V.E.P. (vérification des exigences préalables).
Voir les conditions en annexe du dossier d'inscription.

Les tests de sélection : le **mardi 29 août 2017**

- ◆ Epreuve écrite (coef 1)
- ◆ Epreuve orale : entretien de motivation (coef 2)
- ◆ Justifier d'une pratique sportive d'au moins 1 an dans la ou les options sollicitée (s) (*attestations fournies dans le dossier d'inscription*)

CONTENU DE LA FORMATION

4 Axes de formation :

- ◆ Promotion de la structure – 100 H
- ◆ Pédagogie et argumentation – 350 H
- ◆ Maîtrise technique – 186 H
- ◆ Stage pratique - 635H (alternance professionnelle).

MODALITES D'EVALUATION ET CERTIFICATION

Validation des quatre unités capitalisables (UC) à partir d'épreuves d'évaluation dites certificatives.

.....

	Dépôt dossier Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la Formation	Fin de la Formation	Effectif	Durée en Centre	Durée en Structure	Durée totale
Option 1* ou 2*	11 juillet 2017	28 et 29 août 2017	21 et 22 septembre 2017	2 octobre 2017	11 juillet 2018	25	600 H	635 H	1 235 H
Option 1* et 2*							636 H	635 H	1271 H

*1 « COURS COLLECTIFS »

*2 « HALTÉROPHILIE, MUSCULATION »

COÛT DE LA FORMATION

Pour l'ensemble des stagiaires:

Frais d'inscription et de sélection : **30,00 €**

Frais de positionnement : **70,00 €**

100,00 € de frais techniques comprenant la participation aux frais de certification, l'utilisation des infrastructures, la contribution au matériel pédagogique, l'accès au Centre de Documentation Multi-média.

Ces 100 € sont exonérés dans le cas d'une prise en charge financière inférieure à 75% des coûts pédagogiques de formation.

Selon votre situation

Frais en parcours complet

Frais pédagogiques option « cours collectifs » et « haltérophilie, musculation » : 5 088,00 €

8 € / heure en centre de formation

Frais pédagogiques option « cours collectifs » : 4 800,00 €

8 € / heure en centre de formation

Frais pédagogiques option « haltérophilie, musculation » : 4 800,00 €

8 € / heure en centre de formation

Frais en parcours partiel

Frais pédagogiques option « cours collectifs » et/ou « haltérophilie, musculation » :

8 € / heure en centre de formation

Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre : 50 € par épreuve de certification à repasser

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle.

☞ voir impérativement avec le service accueil (après les résultats des tests de sélection) pour la réservation.

RESPONSABLE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Alexandre DUVAL

S'INFORMER, S'INSCRIRE

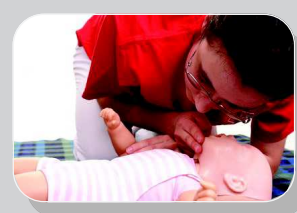
Le dossier est à retirer au CREPS de REIMS (**secrétariat des formations**)
ou à télécharger sur le site internet du CREPS : www.creps-reims.fr

Le dossier d'inscription sera adressé, accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions** à l'adresse suivante :

CREPS de Reims
Route de Bezannes
BP 107
51054 REIMS

Tél : 03.26.86.70.10 (Accueil)

L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.
En cas de difficultés, contactez le secrétariat des formations au 03.26.86.70.12/13.



PRESENTATION

A l'issue de cette formation, chaque participant sera capable de :

- Protéger la victime et les témoins éventuels,
- Alerter les secours,
- Empêcher l'aggravation de la victime.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Accessible à tout public

CONTENUS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- La protection,
- L'alerte,
- La victime s'étouffe,
- La victime saigne abondamment,
- La victime est inconsciente,
- La victime ne respire pas,
- La victime se plaint d'un malaise,
- La victime se plaint après : *un traumatisme, une plaie, une brûlure...*

À l'issue de cette formation, les participants reçoivent une attestation de compétences de Citoyen de Sécurité Civile - Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1) délivrée par le Directeur du CREPS (sous réserve de réussite à la formation).

CALENDRIER DE LA FORMATION

Plusieurs sessions de formation d'une durée 7h00 sont proposées (de 9h00 à 17h30 au CREPS)

- * **Mardi 28 mars 2017**
- * **Jeudi 27 avril 2017**
- * **Mardi 23 mai 2017**
- * **Jeudi 22 juin 2017**
- * **Mercredi 05 juillet**

COUT DE LA FORMATION

Frais administratifs et pédagogiques : **60 €**

RESPONSABLE DE LA FORMATION

David IMBERT, Professeur de Sport (david.imbert@creps-reims.sports.gouv.fr)

Appui technique et pédagogique : Benoît CHAPPAT (Instructeur PAE 2 / PAE 4) - Rémy MOREELS (Moniteur)

S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche d'inscription est à retirer au CREPS de Reims (**secrétariat des formations**) ou à télécharger sur le site internet du CREPS : www.creps-reims.fr

Cette fiche sera adressée (avec tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**) au :

CREPS de Reims - Route de Bezannes - BP 107 - 51054 REIMS
Tél : 03.26.86.70.10 (Accueil) Fax : 03.26.79.08.39

En cas de difficultés, contactez le secrétariat des formations au 03 26 86 70 12 / 13



Validation des Acquis de l'expérience

PRESENTATION

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une procédure qui permet de faire reconnaître ses compétences professionnelles et ses acquis personnels en vue de l'obtention de tout ou une partie d'un diplôme.

Sur la base d'un dossier constitué par le candidat auprès de la **Direction régionale et départementale de la jeunesse, sports et cohésion sociale**, en décrivant son parcours de formation, ses compétences professionnelles et personnelles, un jury décidera de l'attribution complète, partielle ou de la non attribution du diplôme. Tous les diplômes nationaux inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles peuvent être acquis par la

Les diplômes concernés dans le champ de Jeunesse et Sports sont :

- le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (B.A.P.A.A.T) niveau V
- le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (B.P.J.E.P.S) niveau IV
- le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (D.E.J.E.P.S) niveau III
- le diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (D.E.S.J.E.P.S) niveau II
- le diplôme de l'I.N.S.E.P niveau I

Le CREPS de Reims peut organiser un accompagnement uniquement si le dossier du candidat a été jugé recevable par la DRDJSCS.

VAE.

Pour toute information, veuillez contacter :

DRDJSCS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
Antenne de Châlons en Champagne
4 rue Dom Pierre Pérignon (parc technologique du Mont Bernard)
51009 Châlons en Champagne cedex
Tél : 03 26 26 98 00 Fax : 03 26 26 98 01
drjscs51@drjscs.gouv.fr

CONDITIONS D'ACCES A L'ACCOMPAGNEMENT

Accessible à toute personne quel que soit son âge, son niveau d'étude, son statut, au moment de la demande qui:

- Justifie auprès de la DRJSCS d'au moins **3 années d'activité** salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec le diplôme ou le titre à finalité professionnelle visé. Ces trois années d'activités ne sont pas nécessairement consécutives et représentent au moins **2400 heures (partie 1 du dossier)**.
- Fournit au CREPS la **recevabilité** (partie 1 du dossier de VAE) délivrée par la DRJSCS.
- Fournit un **curriculum vitae** actualisé.

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Effectué au CREPS par une personne formée à l'accompagnement à raison de 15 heures de suivi individuel **et/ou collectif**.
- L'accompagnement vise à apporter une aide strictement méthodologique au candidat pour la rédaction de son dossier. Il s'agit d'un appui méthodologique à la description et à l'analyse de son expérience ainsi qu'à la formulation des aptitudes et compétences acquises.
- Il s'appuie sur un suivi personnalisé. Ce suivi est organisé en plusieurs séances dont les durées et fréquences seront définies en accord entre les 2 parties.

COÛT DE L'ACCOMPAGNEMENT :

- Forfait de **500€** pour 15 heures d'accompagnement.

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur



PRESENTATION

Les titulaires d'un diplôme donnant le titre de Maître nageur Sauveteur, responsables de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale, sont tenus, pour pouvoir continuer d'exercer, de suivre tous les 5 ans une formation continue (et d'obtenir l'autorisation d'exercer).

L'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur est vérifiée avant le 31 décembre de la cinquième année suivant l'obtention du diplôme conférant le titre de maître-nageur-sauveteur ou la délivrance du précédent certificat.

POUR CANDIDATER au CAEPMNS, il faut être titulaire :

- d'un **diplôme donnant le titre de Maître Nageur Sauveteur** (diplôme de MNS, du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire du Sport Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN) ou BP JEPS AA + CS « Sauveteage et sécurité en milieu aquatique »)
- du **diplôme PSE1** ou du **PSE2**, à jour de la formation continue annuelle de 6 heures (telle que définie dans l'arrêté du 24 mai 2000)

CONTENU DE LA FORMATION

Les contenus sont établis en concertation avec l'organisation professionnelle de maîtres-nageurs-sauveteurs mentionnée à l'article 8 de l'arrêté du 23 octobre 2015 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur, abordent les thématiques suivantes :

L'évolution de l'environnement professionnel :

- différents lieux de pratique des activités aquatiques;
- enseignement et animation des activités aquatiques;
- évolution en matière de sécurité;
- santé et sécurité des pratiquants;
- cadre réglementaire d'exercice;

Les procédures de secours :

- mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles;
- compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques;
- présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité du milieu;
- comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

EVALUATION

L'évaluation prévue à l'article 5 comprend les deux épreuves suivantes :

1ère épreuve :

- Une épreuve de nage libre avec palmes effectuée en continu, sur une distance de 250 mètres;

2ème épreuve : Un parcours se décomposant comme suit :

Départ du bord du bassin ou d'un plot de départ;

Plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire, soit un mannequin d'un poids de 1.5kg à une profondeur d'un mètre. Le mannequin repose à une profondeur de 2.30 m (plus ou moins 0.5 m). Sa position d'attente au fond du bassin est indifférente. Le candidat est autorisé à prendre appui au fond, lorsqu'il se saisit du mannequin. Il le remonte ensuite à la surface, avant de le lâcher puis de se diriger vers une personne située à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord qui simule une situation de détresse. Saisi de face par la victime, le candidat se dégage puis la transporte vers le bord tout en s'assurant de son état de conscience.

Le candidat assure la sortie de l'eau, de la victime. Après l'avoir sécurisée, il procède à la vérification de ses fonctions vitales puis explique succinctement sa démarche aux évaluateurs mentionnés à l'article 8 du présent arrêté.

Pour l'ensemble des épreuves prévues, le candidat est revêtu d'un short et d'un tee-shirt. Le port d'une combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince-nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.

COÛT DE LA FORMATION :

- Coût forfaitaire : 180 €

CONTACTS ET CALENDRIER DE LA FORMATION :

Structure associée à la formation	Coordonnateurs pédagogiques et administratifs.	Dates des sessions
<u>Marne</u> DDCSPP de la Marne 4 rue de Vinetz 51011 CHALONS EN CHAMPAGNE	Pédagogique : Christophe LEFEVRE ☎: 03 26 69 00 27 mail : christophe.lefevre@marne.gouv.fr Administratif : Christine DADI ☎: 03 26 86 70 12 mail : christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr	25-26-27 octobre 2017
<u>Aube</u> DDCSPP de l'Aube CS 30376 10004 TROYES Cedex	Pédagogique : Fabrice DOUSSOT ☎: 03 25 70 46 63 mail : fabrice.doussot@aube.gouv.fr Administratif : Corinne CHAPPELLIER ☎: 03 25 70 46 51 mail : corinne.chapellier@aube.gouv.fr	29-30-31 mai 2017

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier est à retirer au CREPS de REIMS (**secrétariat des formations**) ou à télécharger sur le site internet du CREPS : www.creps-reims.fr

Le dossier d'inscription sera adressé, accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions :**

Pour la Marne (25 août 2017)

Au CREPS de Reims
Route de Bezannes
BP 107
51054 REIMS Cedex

Pour l'Aube (29 mars 2017)

A la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube
CS 30376
10004 TROYES Cedex



CREPS de REIMS
Route de Bezannes - BP 107 - 51054 REIMS
Secrétariat des formations : 03.26.86.70.12/13
www.creps-reims.fr

Fiche 6